



**Espace Autismes 68**

13, rue Charles Sandherr  
68000 COLMAR

**Secrétariat**

Valérie ADOR

Tél : 03 89 24 99 23

Fax : 03 89 23 11 01

[secretariat68@cra-alsace.net](mailto:secretariat68@cra-alsace.net)

**Equipe**

**pluridisciplinaire**

Tél : 03 89 24 99 23

[cra68@cra-alsace.net](mailto:cra68@cra-alsace.net)

**Médecins psychiatres**

Dr Ayman MURAD

Dr Christian SCHAAL

**Psychologues**

Eric BIZET

Aurélie FRITSCH

Ann-Sylvie MAN

Emmanuelle MERCKLING

Emilie SCHAEFFER

**Infirmière**

Gisèle FRANCESCON-ROTA

**Aide-soignante**

Valérie WILHELM

**Psychomotricienne**

Anne-Laure EMERIT

**Site Internet**

<http://www.cra-alsace.net>



Compte-rendu

de la réunion inter-établissements

du **04 décembre 2009**

**Médiathèque du CH de Rouffach**

**Lieu et date de la prochaine réunion  
Inter-Etablissements :**

**Vendredi 12 mars 2010 à 14h  
à Saint-André de Cernay**

**sur le thème :**  
**Communication autour de la personne autiste**  
(suite de la réunion précédente)



### **Thème abordé :**

## **" Communication autour de la personne autiste lors d'un transfert "**

Au cours de de la précédente réunion, portant sur le thème " autisme et communication ", la discussion avait fini par s'orienter sur la question de la communication autour de la personne autiste dans le cadre des transferts (d'établissement, de section, de structure). La présente réunion a donc été consacrée à ce sujet.

Un questionnaire avait été proposé aux différents établissements, afin de relever les pratiques actuelles sur l'organisation des transferts d'une personne autiste, la question principale étant : " comment on communique autour de la personne autiste lors d'un changement de service, d'établissements, etc. ? " Ce questionnaire a servi de moteur de la discussion du jour.

Les représentants des différents établissements échangent autour des pratiques qui ont lieu dans leurs établissements.

- Organisation du passage de l'IMP vers l'IMPro à l'institut Saint-Joseph de Colmar: Tout d'abord, des temps de rencontre, des jours de découverte et d'immersion sont proposés au jeune afin de lui permettre de découvrir ce qu'est l'IMPro et de le préparer au futur changement.

Une fois l'orientation définie, des temps de visite du futur IMPro sont organisés, afin de rencontrer les encadrants et les autres jeunes pris en charge.

Avant l'arrivée du jeune au sein du nouveau groupe, les encadrants se rencontrent pour transférer des documents qui vont servir de relais, mais aussi pour échanger un maximum d'informations oralement.

La direction de cet établissement ressent un manque dans cette procédure, notamment (mais pas uniquement) pour les jeunes qui présentent des particularités comme l'autisme. Dans ces cas de figure il manque souvent des informations.

L'importance de la continuité dans la spécificité de l'autisme est soulignée, tout comme le fait qu'il faudrait pouvoir envisager de travailler différemment, sortir des cadres traditionnels IME- IMPro-FAHG-MAS.

- Une procédure de transfert demande beaucoup de temps au sein des établissements. Au delà de la transmission orale, l'Institut Saint-André de Cernay propose une transmission visuelle des informations par le biais de vidéos. La personne autiste est filmée pendant une journée pour voir comment elle fonctionne. Cette méthode permet de voir les compétences réelles de la personne autiste et aide l'équipe qui va l'accueillir à comprendre certains gestes ou comportements.

La vidéo est un outil en plus, qui s'ajoute à la transmission écrite ou orale des informations et aux différentes rencontres, elle ne permet pas de remplacer ces autres méthodes.



Le plus souvent une seule rencontre est organisée entre l'équipe actuelle et la future équipe qui va prendre en charge la personne autiste. Or il serait important de pouvoir organiser d'autres réunions après l'arrivée de la personne autiste dans son nouveau groupe.

A Saint-André, un salarié (encadrant) est souvent détaché pour aller avec la personne autiste sur le nouveau lieu d'accueil pendant 1 ou 2 jours.

Cette procédure mériterait de figurer dans un protocole lors du transfert d'une personne autiste.

De même, l'inverse devrait pouvoir être possible, qu'une personne du nouveau lieu d'accueil se déplace sur le lieu de vie actuel de la personne autiste pour voir " comment elle vit ".

Il est également important de pouvoir rester en contact avec les " anciennes " équipes, afin de pouvoir répondre à de nouvelles questions qui se présentent. Car malgré les outils existants (documents retraçant les " habitudes de vie " de la personne autiste par exemple), il reste toujours une phase de " découverte " de la personne autiste, où de nouveaux questionnements peuvent apparaître.

- Une autre question qui est abordée concerne la transmission des outils de communication d'un établissement à un autre, notamment lorsque le nouvel établissement n'est pas formé à l'utilisation de cet outil (par exemple le PECS).

Là encore, la question du temps se pose. En MAS par exemple, lorsqu'une place se libère, c'est en général suite à un décès, il est donc difficile de prévoir quand une place va se libérer. Et pour des questions de financement, la place ne peut pas rester vacante trop longtemps. De ce fait, les transferts se font souvent de manière assez rapide et ils ne permettent pas de prendre le temps nécessaire pour les préparer au mieux.

Les participants estiment qu'il serait nécessaire de faire remonter ces réflexions au niveau de l'Etat.

Le temps nécessaire à la préparation d'un transfert devrait également être reconnu dans le temps de travail des équipes. A Saint-André, le temps de préparation est estimé à 2 mois (avec la réalisation d'un film).

- La réflexion sur l'organisation des transferts devrait être permanente au sein des établissements.

L'organisation des transferts devrait se faire avec les parents. Il est important d'accompagner les parents dans cette démarche et de travailler avec eux la question du transfert d'établissement avant que celui-ci n'ait effectivement lieu. Ces démarches nécessitent de travailler avec les parents leur représentation du handicap.

- La question de la continuité de la prise en charge, de la cohérence dans la trajectoire de la personne avec autisme se pose : comment faire pour qu'il y ait une continuité dans des établissements qui n'ont pas les mêmes moyens, pas les mêmes projets d'établissements. Cette question se pose notamment lors du passage de l'adolescence à l'âge adulte.



Certains parents souhaitent prolonger la prise en charge de leur enfant en IMPro, où il y a davantage d'activités proposées, plutôt que d'envisager un transfert vers une MAS.

Il serait intéressant de pouvoir imaginer une redistribution des moyens au sein des établissements et d'envisager une organisation différente : avoir du personnel qui suive la trajectoire de la personne autiste. Envisager la possibilité de faire glisser le personnel de l'IME vers la MAS.

Il semble important de faire visiter la structure à la personne autiste uniquement lorsque le transfert aura effectivement lieu, pour éviter d'engendrer des difficultés de compréhension. Permettre aux parents de visiter l'établissement au préalable, mais sans la personne autiste.

- Afin de s'inscrire dans une continuité dans la trajectoire de la personne avec autisme, il est important de maintenir les compétences acquises, même lorsque les méthodes diffèrent d'un établissement à un autre.

Les IME disposent de plus de moyens (au niveau personnel notamment) qu'une MAS. Il est plus difficile d'être dans une perspective éducative en MAS, on sera plutôt dans une perspective de soin. Aussi, si les apprentissages " fondamentaux " (concernant principalement l'autonomie) sont acquis au cours de la prise en charge en IME, cela permet à la personne autiste d'avoir une meilleure autonomie et d'être moins dépendante de son entourage lorsqu'elle passe en structure adulte du type MAS. Ce qui permet de libérer du temps et des moyens en MAS (pour pouvoir envisager des prises en charges dans une perspective plus éducative).

Toutefois, l'acquisition des " fondamentaux " est très chronophage et ces apprentissages nécessitent bien souvent des prises en charges individuelles.

Lors d'un changement d'établissement, il est important de préciser les compétences acquises par la personne autiste, mais aussi la méthode nécessaire pour arriver à certaines compétences, pour lui permettre de les maintenir au maximum.

L'attribution de moyens plus importants chez les enfants se justifient car on sait que la plasticité du cerveau est meilleure chez l'enfant que chez l'adulte.

- Les représentants des établissements mettent en évidence la difficulté pour les équipes éducatives d'envisager l'avenir du jeune tout en proposant l'accompagnement du moment.
- Enfin un dernier aspect est abordé : lorsque des informations sont transmises, il faut également s'assurer qu'elles soient intégrées par l'équipe. (Il ne suffit pas de transmettre un dossier, qui ne sera pas lu).

Au terme de cette discussion, il est proposé de constituer un petit groupe de travail pour élaborer un **protocole de transfert**, qui sera ensuite soumis et discuté en réunion inter-établissement.



Nous pouvons d'ores et déjà repérer quelques éléments, qui ont émergé au cours de cette discussion et qui semblent importants dans l'organisation des transferts de la personne autiste.

- Veiller à établir une continuité dans la trajectoire de la personne avec autisme; maintenir les compétences acquises : il est donc important de transférer précisément les compétences acquises et en émergences de la personne autiste.
- L'importance d'établir un contact " durable " entre les 2 établissements, afin de permettre des échanges au delà de la période de transfert. Envisager la possibilité d'avoir une personne référente qui accompagne la personne autiste lors de l'accueil dans le nouvel établissement.
- Différencier la procédure de passage selon l'établissement (MAS, ESAT).

Rappel :

Tous les comptes-rendus, ainsi que les dates des différents réseaux, sont consultables sur le site internet : <http://www.cra-alsace.net>

**Informations :**

- Un groupe de travail, composé de représentants des différents établissements se réunira en janvier pour travailler sur l'élaboration d'un protocole de transfert de la personne autiste.
- La prochaine réunion inter-établissement aura lieu le **12 mars 2010 à 14h** à l'Institut Saint-André de Cernay, sur le thème " communication autour de la personne autiste lors des transferts " (suite de la réunion précédente, communications du groupe de travail).
- **Jeudi 17 juin 2010** **Colloque organisé par le CRA Pôle 68 à Colmar: tout public, conférences par le Prof. Jacqueline Nadel (Apprentissage tout au long de la vie) et le Dr. Jacques Constant (« Permis de se conduire en pays autiste »)** Frais de participation environ 40€ à préciser
- **Vendredi 18 juin 2010** **Journée « inter-réseaux » au CH de Rouffach**